



SUAL : Service Universitaire d'Addictologie de Lyon

CSAPA : Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	INFIRMIER
Emploi	INFIRMIER
Métier	INFIRMIER
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	Pôle MOPHA
Structure interne (CR - Code et Libellé)	Cr 0152 – Service CSAPA – Budget U
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2006 - CSAPA

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Liaisons hiérarchiques :

- Direction des Soins
- Cadre(s) Supérieur(s) de Santé assistant(s) du chef de pôle
- Cadres de santé

Liaisons fonctionnelles :

- Médecins participant au protocole d'organisation
- Cadres de santé
- Equipes soignantes et d'encadrement des structures en lien avec la coordination du parcours de soin des patients

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Travail en équipe, en repos fixe, sur la base de 40h
- Amplitude horaire : du lundi au vendredi 8h-18h
- La présence et les horaires peuvent être modulables en fonction des nécessités de service
- Les congés sont pris conformément à la note GTT annuelle et dans le respect de l'organisation du service

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-PHarmacie-Addictologie) est l'un des 10 pôles d'activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l'ensemble de l'établissement et des patients qu'il accueille.

Le **pôle MOPHA** est composé de 3 unités d'hospitalisations, d'unités de consultations, d'un service universitaire, de la Pharmacie à Usage Interne et depuis 2022 du C.S.A.P.A. SUAL DETENTION



5.1. Unités d'Hospitalisation

- Le service de Médecine (Unité de **Médecine complète – REVOL** et Unité de **Soins de Suite et de Réadaptation – SEMMELWEIS**), intégré dans le Centre Hospitalier, mais à vocation régionale, est destiné à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
- L'unité **HC d'Addictologie** est ouverte depuis 2021 et accueille les patients en sevrage complexe.

5.2. Unités de consultations

5.2.1. Service Universitaire d'Addictologie de Lyon (SUAL)

Le service d'**Addictologie** regroupe :

5.2.1.1. L'Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (ELSA) et la Consultation Lyonnaise Ambulatoire de Recours et Recherche en Addictologie (CLARRA)

Ces 2 structures ont pour missions de :

- Développer les aspects d'évaluation
- Prendre en charge des patients présentant une addiction
- Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
- Développer la recherche biomédicale et l'évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais

5.2.1.2. CSAPA SUAL - DETENTION

Les **Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)**, référents en milieu pénitentiaire, accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

L'infirmier affecté au CSAPA exerce ses missions au sein de la Maison d'Arrêt de Lyon- Corbas et à CJC à l'EPM de Meyzieu et au CH Le Vinatier.

Le CSAPA, référent en milieu pénitentiaire propose aux personnes détenues (femmes et hommes) en difficulté avec des comportements d'usage et des addictions, des accompagnements individuels et groupaux. Ce travail s'articule en étroite collaboration avec les structures du milieu libre : secteur spécialisé en addictologie et secteur de l'action sociale. Les missions du CSAPA référent reposent sur un accompagnement pluri professionnel pour une préparation à la sortie des usagers. Les modalités d'intervention de l'équipe pluri professionnelle s'articulent autour de 3 axes :

- L'accueil, l'évaluation, l'information et l'orientation des personnes détenues concernées par son action ;
- Soins (surveillance sevrage, TSO) RDRD dépistage
- L'accompagnement des usagers pour une préparation à la sortie globale : prévention, soins et insertion sociale.

Les prises en charge médicales, paramédicale, psychologiques, socio-éducatives, s'exercent avec le libre consentement de l'usager. Dans le respect de la loi, toute personne qui le demande, a droit à l'anonymisation de toutes les données qui la concerne.

5.2.1.3. ECLAH

L'unité **ECLAH** (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l'Attention et de l'Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d'un réseau de soin adapté aux besoins du territoire.



Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3^{ème} ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

Enfin, ECLAH dirige l'organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d'être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes

5.2.1.3. DARJELY

Le dispositif DARJELY (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l'accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l'association le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d'Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d'Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention).

5.2.2. La Plateforme Somatique

Elle est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, CoReSo = dispositif spécifique d'accompagnement vers les soins somatiques), l'équipe médicale de proximité, la pédicurie et des soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposés : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

5.2.3. L'Odontologie

Le service d'**Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l'amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

5.2.4. La PASS

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peuvent y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

5.3. La Pharmacie à Usage Interne

La pharmacie à usage intérieur (PUI) s'entend de celle qui se situe à l'intérieur d'un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

- Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
- Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d'utilisation.

Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- L'infirmier s'inscrit et travaille en étroite collaboration dans une équipe pluri professionnelle
- L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques
- Son action vise à maintenir et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychique, physique, physiologique, sociale et culturelle
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre



- L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Collabore avec l'équipe médicale dans le respect du cadre de soin et dans une démarche de coordination des actions de soins
- Réalise des entretiens infirmiers
- Réalise des entretiens « d'accueil des entrants » : Evaluation initiale clinique avec un repérage spécifiquement addictologique des usagers sous-main de justice entrant en prison
- Oriente des patients vers un professionnel en fonction de la prise en charge
- Recueille des données cliniques et des informations utiles à l'élaboration du projet de soins
- Participe à la mise en place, au suivi et à la coordination du projet de soins individualisé
- Assure la transmission d'informations nécessaires au suivi des soins à l'ensemble des partenaires concernés
- Assure l'exécution des soins relevant du rôle propre infirmier et/ou prescrits
- Organise, coordonne et participe aux groupes à visée préventive, éducative et/ou thérapeutique (conférences Réduction De Risques et des Dommages (RDRD), Alcoolique Anonyme (AA), Narcotique Anonyme (NA),...)
- Réalise des tableaux de suivi d'activité : convocation des patients, suivi des groupes RDRD
- Réalise des TROD VIH-VHB-VHC et oriente des usagers vers le CeGIDD
- Assure le suivi et la bonne tenue du dossier patient informatisé
- Participe aux réunions d'équipe pluri professionnelle et aux groupes de travail transversaux
- Co réalise des formations destinées au personnel relevant de l'administration pénitentiaire
- Assure une collaboration efficiente avec l'administration pénitentiaire, l'UCSA et le SMPR
- Recueille des données cliniques et des informations utiles à l'élaboration du projet de soins
- Analyse les données cliniques et définit des objectifs de soins
- Participe à la mise en sens du projet de soins individualisé du patient
- Dispense les soins de nature technique, relationnelle, sensorielle, communicationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques
- Dispense les traitements selon la prescription médicale et en assure la surveillance
- Préviend et gère les éventuelles situations de crise et agit en conséquence
- Participe aux entretiens médico-infirmiers : apporte sa connaissance du patient, utilise le contenu de l'entretien pour réajuster la prise en charge
- Etablit une relation d'aide
- Evalue les soins en vue de réajustements éventuels
- Organise son activité en s'adaptant à l'imprévu
- Participe aux réunions cliniques et institutionnelles
- Assure les transmissions orales et écrites dans le dossier patient informatisé
- Assure la cotation des actes de son activité
- Assure la gestion des stocks
- Réalise les commandes de matériel
- Veille à l'entretien du matériel mis à disposition
- Met en pratique les procédures et protocoles institutionnels
- Encadre et participe à l'évaluation des étudiants
- Participe à l'évolution et aux changements institutionnels
- Participe à des groupes de travail polaire et institutionnel sur l'établissement
- S'inscrit dans la démarche qualité sur le Pôle et l'établissement.



8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Réalise des actions de préventions : récupération sérologie (EASILY) + TROD (connaissance des pathologies testées)
- Réalise l'éducation OD (notamment utilisation Naloxone)
- Réalise des soins infirmiers : injection de BUVIDAL et éducation thérapeutique / surveillance Sevrage
- Prépare la sortie du patient : fiche de suivi, remise des ordonnances
- Participe en temps qu'intervenant, à des activités de groupes et des interventions de prévention
- Réalise des screening à visée addictologique et socio-éducatif
- Réalise des renouvellements d'ordonnance de TSO dans le cadre d'un protocole de coopération
- Réalise un suivi et une surveillance clinique auprès des usagers sous TSO (traitements substitutifs aux opiacés)
- Organise, établit des liens et coopère avec l'ensemble des partenaires : SMPR, UCSA, administration pénitentiaire, CeGIDD afin de favoriser l'articulation des soins
- Promeut les activités de recherche du SUAL (inclusion des usagers et contribution active à la conception des projets)
- Assure l'acheminement des déchets (DASRI)
- Participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'établissement CSAPA-SUAL DETENTION
- Participe activement à l'accueil, l'accompagnement et l'intégration des nouveaux professionnels
- Participe à l'évolution des dispositifs de soins et aux changements institutionnels
- Intervient et présente le CSAPA-SUAL DETENTION lors de congrès et de colloques
- Évalue et prend en charge la douleur des patients
- Gère les situations de crise, d'agitation et de violence
- Transmet sa connaissance du patient et fait le lien avec l'équipe pour coordonner les soins
- Met en œuvre les protocoles de recherche interne en cours
- Réalise des entretiens motivationnels ou des interventions brèves
- Réalise des évaluations nécessaires à l'aide d'échelles adaptées
- Réalise des bilans biologiques généraux et des bilans paracliniques prescrits
- Organise et établit des liens avec les partenaires du soin et du médico-social et les associations
- Préviend les risques potentiels.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Capacité à concilier trajectoire de soins du patient et trajectoire pénitentiaire
- Capacité à gérer une relation duelle avec un patient. Etre formé à la conduite d'entretien
- Sens de l'observation et de l'analyse clinique
- Savoir-faire et savoir être dans la relation soignant-soigné
- Capacité à contenir l'angoisse, l'anxiété, l'agitation
- Avoir le sens des responsabilités
- Respect de la confidentialité des informations traitées
- Avoir le sens du travail en équipe
- Qualités d'animation et de créativité
- Faire preuve d'autonomie, de disponibilité, de réactivité et d'adaptabilité
- Sens de la synthèse et de l'organisation
- Capacité de réflexion
- Capacités d'analyse et d'élaboration théorique à partir de l'observation des comportements et de l'écoute du patient
- Faire preuve d'autonomie tout en se référant à l'équipe
- Etre force de propositions



- Capacité d'auto-évaluation et de réajustement de sa pratique
- Curiosité intellectuelle
- Capacité à s'inscrire activement dans les différents projets (patients, unité, Pôle, institution)
- Avoir un intérêt pour la recherche

9.1. Diplôme requis

- Etre titulaire du diplôme d'état infirmier

9.2. Expérience professionnelle

- Expérience souhaitée en psychiatrie, en addictologie et une connaissance du milieu carcéral.

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Connaissance RDRD, sinon souhait de se former
- Etre titulaire du DIU de pratiques addictives, sinon souhait de l'obtenir
- Connaissance des protocoles de soins, d'hygiène et de leurs techniques
- Connaissance des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Avoir l'usage de l'outil informatique
- Avoir le permis B (souhaité)

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle MOPHA

Modifications apportées par la nouvelle version

- Mise à jour selon nouvelle charte graphique
- MAJ organisation polaire

RédactionA. RICHARD
Cadre de santé assistant du chef de
pôle**Vérification**F. BOISSIE
Cadre supérieur de santé FF**Validation**V. BERICHEL
Coordonnateur Général des Soins